



de reconnaissance d'une **exploitation** au sens de l'article 6 de l'ordonnance fédérale du 7 décembre 1998 sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation (OTerm)

**Requérant:** Nom .....Prénom .....né(e) le .....

Formation / Profession .....

Adresse:.....NPA / Localité.....

Tél. .... Mobile..... Mail.....

Autre personne impliquée : .....

- ☛ **Personnes morales, sociétés:** joindre un extrait récent du Registre du commerce, le contrat de fondation et les statuts actuels de la société; la répartition actuelle des participations au capital de la société avec les bilan, compte de résultat et rapport de gestion du dernier exercice; pour les employés dans l'entreprise agricole de la société qui en sont les actionnaires ou les associés majoritaires : indiquer les nom, adresse, âge, domicile civil, profession principale et joindre la dernière déclaration AVS des salaires payés par la société.

La demande est présentée suite à : .....

(motifs: création, séparation, reprise d'une entreprise agricole, réexamen)

## 1 DEMANDE

Le requérant demande de reconnaître son entreprise agricole comme une exploitation au sens de l'article 6 OTerm, à partir du .....

N° de compte bancaire/postal (**format IBAN**) : .....  
joindre copie de carte de compte

## 2 INDICATIONS CONCERNANT L'EXPLOITATION

### 2.1 Surfaces et bâtiments propres à l'exploitation

<b>Centre d'exploitation à :</b> .....		<b>Commune de :</b> .....	
Type de production : .....			
<b>Surface agricole utile exploitée (SAU)</b> : .....ha, dont :			
Surfaces en propriété : ..... ha			
Surfaces en location : ..... ha			
Surfaces en tâche : ..... ha			
SAU hors VD : ..... ha      joindre la liste détaillées des parcelles exploitées			
Quota(s) : <b>sucre</b> .....tonnes		<b>Colza</b> .....tonnes <b>Tournesol</b> .....tonnes	
Bâtiments (désignation)	n° ECA	loué / en propriété	Capacité
habitation .....	.....	.....	..... (pièces)
étable-rural.....	.....	.....	..... (places)
hangar / cave .....	.....	.....	..... (m <sup>2</sup> )
.....	.....	.....	..... (.....)

Remarque : .....

**2.2 Cheptel vif:** [(élevage / engraissement / garde (en propre / en pension))] / catégorie de bétail / têtes / UGB

- Bovins .....  
 Equidés .....  
 Chèvres.....  
 Moutons .....  
 Porcs .....  
 Volailles.....  
 Porcs .....  
 Autres.....  
 Autres.....

Lait (kg) : .....

Remarque : .....

**2.3 Autonomie de l'exploitation (organisation et main-d'oeuvre)****Main-d'œuvre :** .....unités de M.-O. familiale

.....unités de M.-O. salarié(s)

<u>Nom(s) du/des exploitant(s) *</u>	<u>Tâches dans l'exploitation</u>	<u>% taux d'activité sur l'expl.</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....

\* joindre : - attestation(s) d'affiliation AVS comme exploitant(s) agricole(s) indépendant(s)  
 - attestations(s) de formation professionnelle

**Cheptel mort et principaux moyens de production :**

Machines : : .....

joindre un inventaire détaillé des machines utilisées, en précisant lesquelles sont en (co)propriété

Installations : .....

**Comptabilité :** Le requérant tient-il une comptabilité propre à son exploitation : oui / non**3 PARTAGE OU REPRISE D'EXPLOITATION**

- Indiquer les nom et adresse de l'ancien partenaire ou exploitant et le degré de parenté :

.....

- Y a-t-il une demande simultanée de reconnaissance de sa part ? oui / non

☞ Le soussigné atteste que les indications données ci-dessus sont exactes et conformes à la vérité

Lieu et date :

Le requérant :

.....

**4 INDICATIONS CONCERNANT LA PROCEDURE DE DEMANDE**

Ne peut bénéficier du statut d'exploitation que l'**entreprise agricole** qui remplit les conditions prévues à l'article 6 de l'ordonnance sur la terminologie agricole. Il y est dit en substance :

« par exploitation, on entend une entreprise agricole qui :

- se consacre à la production végétale ou à la garde d'animaux (ou les deux);
- comprend une ou plusieurs unités de production;
- est autonome sur les plans juridique, économique, organisationnel et financier et est indépendante d'autres exploitations;
- dispose de son propre résultat d'exploitation, et
- est exploitée toute l'année. »

« par unité de production, on entend un ensemble de terres, de bâtiments et d'installations que les limites désignent visiblement comme tel, qui est séparé d'autres unités de production et dans lequel sont occupées une ou plusieurs personnes. »

La demande doit être adressée **avant le 31 mars** pour l'année en cours au Service de l'agriculture, Av. de Marcelin 29a, 1110 Morges, accompagnée des pièces suivantes:

- liste des parcelles exploitées
- extrait du Registre foncier ou bail à ferme pour les parcelles et les bâtiments d'exploitation
- attestation(s) d'affiliation AVS comme exploitant(s) agricole(s) indépendant(s)
- attestation (s) officielle de formation professionnelle
- inventaire des machines
- copie de carte de compte bancaire ou postal avec No IBAN



